

Règlement du jeu-concours Hiver 2025-2026

« Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 15/12/2025 au 15/01/2026 -

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2025-2026>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2025-2026>, entre le lundi 15 décembre à 14h00 et le jeudi 15 janvier à minuit.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1^{er} lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 8 lots.

LOT N°1 : Weekend 4 étoiles, entre ski et bien-être (Ariège-Pyrénées)

Ce week-end pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit avec petit-déjeuner au nouvel hôtel Mercure à Ax-les-Thermes. L'hôtel Mercure combine harmonieusement le charme intemporel du Château de Villemur, véritable lieu de vie et de partage, avec une construction moderne et écoresponsable. Une expérience tout confort en plein cœur de la ville thermale avec vue sur les Pyrénées.
<https://www.mercure-axlesthermes.com/hcov2@accor.com>
05 19 08 36 10
- 2 forfaits de ski à la journée pour dévaler les pistes à Ax-3-Domaines. Avec ses 38 pistes totalisant 80 km, situées entre 1400 m et 2400 m d'altitude, ses 21 remontées mécaniques, ses 300 enneigeurs, son snowpark et son espace freeride, Ax 3 Domaines est le troisième domaine skiable des Pyrénées françaises. Pour y accéder, rien de plus simple, empruntez la télécabine qui relie le cœur du village d'Ax les Thermes à la station.
<https://www.ax.ski/fr/>
05 61 64 20 06
- 2 bons pour une journée découverte «Aqua Recup' Sport » aux bains du Couloubret à Ax-les-Thermes. Idéale après une journée de ski ou une belle rando, la Journée Découverte Aqua Recup' Sport vous offre un concentré de récupération musculaire et articulaire grâce aux eaux hyperthermales, les plus chaudes des Pyrénées. Une pause bien-être tonique et ciblée, pour repartir plus léger, plus mobile... et avec un corps vraiment détendu. Au programme : 3 soins thermaux (drainage thermal, douche à jet, étuvage local) + une expérience de massage avec Milo, un bras de massage intelligent qui s'adapte à votre morphologie pour un massage ciblé : relaxant, tonique ou mixte selon vos besoins musculaires + un accès à l'Espace Détente (piscine, jacuzzis, hammam, sauna). La Journée Découverte est disponible toute l'année, arrivées tous les jours (dimanche inclus).
<https://www.bains-couloubret.com/info@acqs.com>
05 61 65 86 60

Valeur totale du lot : 424 euros

Période de validité : jusqu'au 15/01/2027.

Pour bénéficier de votre lot :

Contact : Clémence Soula – Agence de Développement Touristique Ariège-Pyrénées

Mail : clemence.soula@ariegepyrenees.com

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de l'hôtel Mercure, de la station Ax-3-Domaines et des bains du Couloubret.

LOT N°2 : Parenthèse bien-être en Aveyron aux portes de Rodez (Aveyron)

Plongez dans un week-end romantique au cœur des vignobles du Vallon de Marcillac, territoire de charme où l'art de vivre se savoure à chaque instant. Entre les vignes et les trésors de Conques, classé parmi *Les Plus Beaux Villages de France*, offrez-vous une parenthèse mêlant patrimoine, nature et gastronomie. Découvrez les vins authentiques de l'Aveyron lors d'une escapade oenotouristique, puis prolongez l'expérience avec un dîner étoilé au Moulin de Cambelong. Une alchimie parfaite entre saveurs, paysages enchanteurs et moments complices à vivre à deux.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit en chambre double
- 1 dîner en 5 séquences hors boissons
- Le petit-déjeuner buffet
- Un accès privatif d'une heure au jacuzzi et au sauna de notre SPA

Valable toute l'année sur réservation et sous réserve de disponibilité

Informations pratiques

- Valeur totale du lot : 379 €
- Valable jusqu'au 31 décembre 2026
- Séjour valable sur réservation uniquement, sous réserve de disponibilité
- Offre non modifiable, non remboursable et non reportable
- Dépenses personnelles, repas et boissons non mentionnés non inclus

Pour bénéficier de votre lot

Contact : Noémie Firtion - Aveyron Attractivité Tourisme

Mail : noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr

LOT N°3 : Une escapade au cœur de la Camargue gardoise, entre confort et traditions (Gard)

En cette fin d'année, tentez de gagner un lot qui vous réchauffera le cœur : une parenthèse douce et vivifiante en Camargue gardoise, tout près d'Aigues-Mortes. Imaginez un séjour simple et apaisant, où l'on prend le temps de contempler les paysages sauvages, d'écouter le vent dans les roseaux et de profiter d'un accueil chaleureux au cœur d'une manade traditionnelle.

Dans un décor unique, vous profiterez de 2 nuitées au sein du Mas de la Paix, niché dans la manade restaurée de la famille Groul, qui depuis plus de 40 ans vous ouvre ses terres et vous plonge dans l'âme authentique de la région.

Vous embarquerez pour une visite en 4x4 accompagnée de Karine, l'épouse du manadier : pendant 1 h30, vous serez aux premières loges pour approcher les taureaux cocardiers, découvrir la flore, écouter le souffle de la Camargue, et ressentir cet élan de liberté propre à ces lieux.

Pour couronner le tout, vous vous regalerez à deux avec 2 menus au restaurant La Camargue, au cœur des ruelles d'une cité médiévale — le mélange parfait entre goût du terroir, convivialité et ambiance chaleureuse. Un séjour qui mêle nature brute, traditions vivantes et plaisirs gourmands...

Inclus dans ce séjour pour 2 personnes :

- 2 nuitées dans au Mas de la Paix au cœur de la Manade Saint Louis (220€) - <https://www.manade-saint-louis.com/>
- Une visite en 4x4 : à la découverte des taureaux, de la faune et de la flore, accompagné.e.s par Karine, la femme du manadier (60€)
- 2 menus au restaurant La Camargue, un restaurant traditionnel niché dans les ruelles de la cité d'Aigues Mortes (50€) - <https://www.lacamarguerestaurant.com/>

Valeur totale du séjour : 330€

Période de validité : Valide 1 an à partir du tirage au sort

Pour bénéficier du lot, merci de communiquer vos disponibilités à l'adresse suivante :
reservation@tourismegard.com

Séjour exclusivement sur réservation, ne comprend pas les dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilités (hébergement, restaurant, prestations).

LOT N°4 : Séjour en gîtes ou chambres d'hôtes (Hérault)

Hérault Tourisme et Gîtes de France Hérault vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôtes.

Valeur du séjour: 300 €

Offre valable de janvier à décembre 2026 à réserver en ligne sur <https://www.gites-de-france-sud.fr/>

Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 300 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 300 € TTC dans la période de séjour du lot, le complément sera à la charge du gagnant.

Pour bénéficier de votre lot

Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault –
dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°5 : Escapade gourmande et patrimoniale au cœur du Grand-Figeac (Lot)

Vivez un week-end d'exception à Figeac, cité de l'illustre égyptologue Jean-François Champollion. Entre ruelles médiévales, trésors culturels et plaisirs de la table, profitez d'une parenthèse inoubliable à deux, au cœur du Lot et aux portes de l'Aveyron !

Ce séjour comprend :

- Une nuit pour deux personnes en chambre confort à l'Hôtel Best Western Le Pont d'Or*** à Figeac, avec petits-déjeuners buffet (valeur : 130€)
www.hotelpontdor.com
- Un déjeuner ou dîner pour deux personnes, menu création en quatre services (mises en bouche, entrée, plat, dessert) au restaurant Alteria à Cardaillac, village classé parmi les Plus Beaux Villages de France. Une table élégante où la créativité culinaire sublime les produits du terroir dans une atmosphère conviviale et raffinée ! (valeur : 92 €)
<https://restaurantalteria.fr>
- Deux entrées au Musée Champollion – Les Écritures du Monde
Dans la maison natale de Jean-François Champollion, plongez dans l'histoire fascinante de l'écriture à travers les civilisations (valeur : 15 €)
<https://musee-champollion.fr>

- Une visite guidée VIP “Les Pépites du Patrimoine Figeacois”
Découvrez les trésors cachés et les secrets du centre historique de Figeac, Ville d’Art et d’Histoire (valeur : 135 €)
www.tourisme-figeac.com
- Une visite privatisée de la Grotte préhistorique de Foissac (Aveyron)
Explorez un site souterrain remarquable mêlant formations minérales et traces d’occupation humaine plurimillénaires, accompagnés d’un guide (valeur : 150 €)
<https://grotte-foissac.fr>

Informations pratiques

- Valeur totale du lot : 522 €
- Période de validité : année 2026, hors juillet et août et jours fériés.
- Séjour valable sur réservation uniquement, sous réserve de disponibilité
- Offre non modifiable, non remboursable et non reportable
- Dépenses personnelles, repas et boissons non mentionnés non inclus

Pour bénéficier de votre lot

Contact : Aude Leconte – Lot Tourisme
Mail : aude.leconte@tourisme-lot.com

LOT N°6 : Séjour entre amis au coeur de la Margeride en Lozère (Lozère)

Profitez d’un séjour dans le Gîte de la Grangette, au cœur de la Margeride, terre sauvage et mystérieuse. L’hiver vous réserve de belles surprises avec ses paysages à couper le souffle, l’ambiance est calme et propice au dépaysement. Le gîte se situe non loin d’une station de pleine nature où l’on peut randonner en raquettes, pratiquer le ski de fond et profiter des pistes de luge. Vous aurez aussi la chance d’être non loin de la Réserve des bisons d’Europe. Parfait pour un séjour ressourçant.

Séjour :

- Séjour de 2 nuits à 1 semaine maximum dans un logement 5/6 personnes
- Validité du 01/02/2026 au 04/07/2026
- Valeur du lot : 244€ à 489€ selon la période réservée

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d’annulation) auprès de Lozère Résa au 04 66 48 48 48.

LOT N°7 : Séjour « Sensations » en Pyrénées Méditerranée. (Pyrénées-Orientales)

3 jours/2 nuits pour vous immerger et survoler les montagnes Catalanes.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits en hôtels*** avec petits-déjeuners inclus
- 2 vols* « Découverte » en parapentes au-dessus des Pyrénées Catalanes

Valeur totale : 500 € TTC (environ)

Période de validité : du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à fin octobre 2026, hors périodes de vacances scolaires françaises

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de :

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, France Gauby.

Tél : +33 (0)4 68 51 52 65 // france.gauby@adt66.com

**Sous réserve des conditions climatiques, une autre activité sera alors proposée.*

LOT N°8 : Cottage cosy avec dîner et massage dans le Sidobre (Tarn)

UN SÉJOUR POUR :

- S'offrir un week-end détente au coin du feu
- Faire une virée à la campagne, dans la Vallée du Gijou
- Déguster les bons petits plats de Karen
- Découvrir le Massif du Sidobre

ON AIME :

Cet ancien four à pain transformé en véritable cocon pour un moment à deux. L'accueil chaleureux de Karen et sa délicieuse cuisine aux accents d'ailleurs.

DESCRIPTIF :

Cette charmante petite maison de pierre vous attend pour un moment de détente et de déconnexion, au cœur de la nature. C'est près du village de Lacaze, dans le Parc Naturel du Haut-Languedoc, que se situe ce cottage idéal pour une escapade à deux.

Vous apprécierez le charme de l'ancien et le confort moderne de cet ancien four à pain rénové avec goût. Au rez-de-chaussée se trouve une cuisine équipée (cafetière Nespresso, four, lave-vaisselle), une TV connectée à Netflix, ainsi qu'un poêle à bois. À l'étage, vous trouverez un lit confortable avec matelas à mémoire de forme, ainsi qu'une salle d'eau avec douche.

Après avoir posé vos valises, place à la détente. La propriétaire Karen vous propose le massage de votre choix, inclus dans votre séjour : massage crânien, du visage ou du dos d'une durée de 30 minutes. Un moment hors du temps pour profiter pleinement de votre week-end au calme.

Le soir, découvrez une cuisine savoureuse et faite maison, à base de produits locaux. Le dîner, composé de 3 plats et d'un amuse-bouche, vous sera servi avec un verre de vin spécialement sélectionné pour chaque plat.

Le lendemain matin, laissez-vous bercer par le bruit de la rivière. Peut-être aurez-vous la chance d'apercevoir quelques chevreuils dans la nature environnante. Pour bien démarrer la journée, un petit-déjeuner fait maison vous attend avec yaourt, jus, granola, gâteaux, pain, confiture, fruits frais, thé et café.

Laissez-vous tenter par une balade vivifiante d'environ 40 minutes au départ de la maison. Un chemin avec vue sur le hameau de Ganoubre part à quelques mètres de là (randonnée de Saint-Jean del Frech). Dans le village, ne manquez pas le château de Lacaze qui borde la rivière Gijou. Poursuivez votre découverte du territoire avec le Massif du Sidobre et ses mystérieux rochers, et les cascades d'Arifat qui se trouvent à 25 minutes de route environ.

Détails pratiques :

Horaire d'arrivée : à partir de 15h

Horaire de départ : jusqu'à 11h

VALEUR DU LOT : 199 EUROS

Le prix comprend :

- Une nuit dans le cottage pour 2 personnes
- Le petit-déjeuner pour 2 personnes
- Le dîner avec vin pour 2 personnes
- Un massage au choix (visage, tête ou dos) de 30 minutes par personne

Le prix ne comprend pas :

- La taxe de séjour à régler sur place
- Toute option proposée sur place

A VOIR / A FAIRE :

Rochers du Sidobre

Château de Lacaze

Cascades d'Arifat

LES BONNES ADRESSES :

Ferme de Crouzigues

Laiterie Fabre

Restaurant Le Bercail

Infos et réservation auprès de Tarn Attractivité : 05 63 77 32 30 ou par email : reservation@tourisme-tarn.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le vendredi 16 janvier 2026** au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **entre le vendredi 16 et le lundi 19 janvier 2026** par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient

donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises

et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 15 janvier 2026 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le vendredi 30 janvier 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2025-2026> en cliquant sur le lien « Règlement » situé en bas de page du jeu.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.